



COMITE REGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE

Siège : 17, rue de la Moulinatte – 33130 – BEGLES
Téléphone : Charles PASTOURELY - 06.13.08.66.97
Mail : cr-nouvelle-aquitaine@petanque.fr



Compte-rendu réunion commission sportive 28 janvier 2023 A BEGLES (33)

La réunion de la commission sportive Régionale débute à 14h30, le 28 janvier 2023, sous la présidence de MM. **Charles PASTOURELY** et **Jacques LACAVE**
Jean-Marc CAPBLANCQ secrétaires de séance.

Personnes présentes : MM. Charles PASTOURELY, Jacques LACAVE, Alain NEHEMIE, Christian DEVAINE, Jean-Marc CAPBLANCQ, Serge PAGNOUX, Alain FORETNEGRE, Alain FORETNEGRE, Alfonso DEFIGUEIRODO (partiel), Christian DEVAINE, Rémi LAPEYRONNIE, Dominique BRUGEILLE (Provençal)
Mme Marie MAZZER

Modification du règlement des CRC :

Comme décidé lors de l'AG du 12 novembre à PAU, il est prévu de scinder l'ensemble des équipes qui forment les CRC en 2 divisions.

Cette modification a pour but de créer une différence de niveau entre les clubs qui descendent des CNC et ceux qui montent des CDC. Il existe un niveau important entre ces équipes.

De plus il y a un plus grand intérêt des équipes entre ceux qui jouent la montée entre divisions ainsi que les montées en CNC ou descente en CDC. La presque totalité des équipes seront concernées jusqu'au bout du championnat et cela pourra éviter les forfaits de complaisance.

En conséquence les équipes qui descendent de CNC seront classés en CRC1 et ceux qui montent des CDC seront classés en CRC2.

L'application de ce principe sera effective pour la saison 2024. Le classement de la saison 2023 permettra de mettre en œuvre les 2 divisions.

Le CRC vétérans est concerné car même s'il n'y a pas de montée en CNC pour eux. Il existe une phase Nationale avec les meilleurs clubs du CRC.

Pour le provençal, le nombre limité de clubs en CRC à 32 équipes du fait que tous les comités ne participent pas, ne permet pas de scinder ce CRC en 2 divisions.

En conclusion les CRC Féminin, Open et vétérans sont concernés par ces modifications pour 2 divisions.

Proposition de 2 répartitions des équipes :

Solution 1 : CRC1 3 poules de 8 équipes et CRC2 3 poules de 8 équipes

Cette solution implique une quasi refonte totale des poules, chaque année, en CRC2 en fonction des montées et descentes de CDC (4 équipes par poule), et ainsi qu'entre le CRC1 et CRC2 (1 ou 2 équipes par poule).

La qualification de 4 équipes pour la phase finale oblique de qualifier un meilleur second de poule. La version de 3 équipes (les 1^{er} de chaque poule) n'ai pas retenue.

Un des seuls avantages de cette solution est de permettre de réduire un peu les déplacements en ayant des poules qui se rapprochent des anciens territoires.

Solution 2 : CRC1 2 poules de 8 équipes et CRC2 4 poules de 8 équipes

Cette solution va obliger à avoir des déplacements plus importants pour les équipes qui seront en CRC1 mais qui resteront dans la norme actuelle pour le CRC2. Les équipes qui sont CRC1 sont susceptibles de monter en CNC et d'avoir des déplacements plus importants.

Pour la répartition des équipes en CRC1, il sera fait une poule entre les équipes « Nord » et une autre poule pour les équipes « SUD ».

La répartition des équipes en CRC2 tiendra compte des zones géographiques comme actuellement.

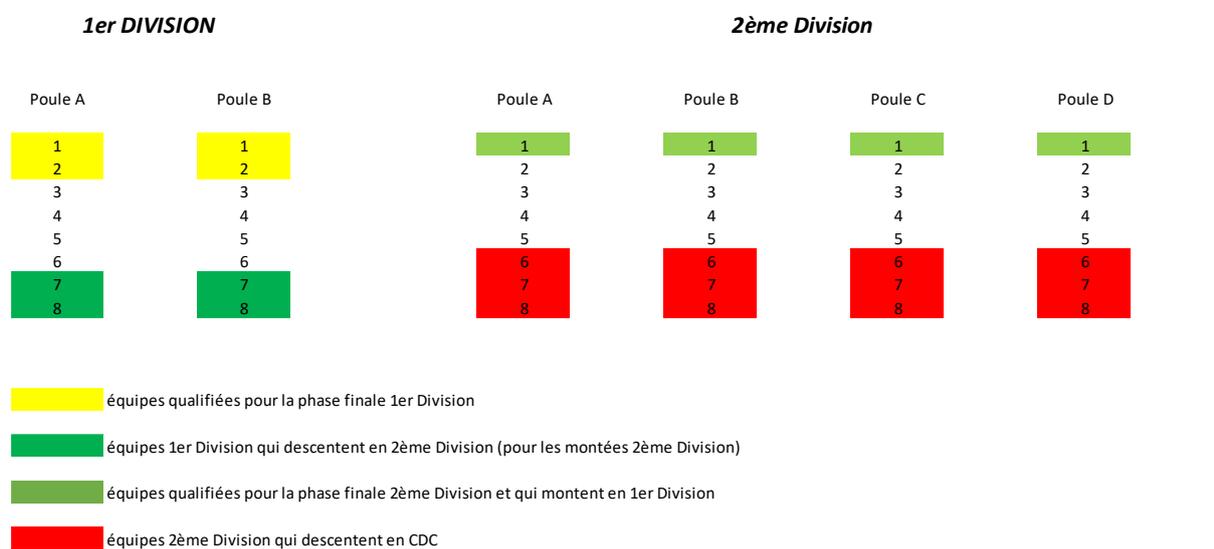
Les 2 premières équipes de poules de CRC1 jouent la phase finale de CRC1 et leur montée en CNC (3 équipes).

Les 2 premiers équipes de poules de CRC2 jouent la phase finale de CRC2 et sont qualifiées pour monter en CRC1.

Les 2 dernières équipes de CRC1 descendent en CRC2.

Les 3 dernières équipes de CRC2 descendent en CDC et sont remplacées par les 12 équipes qui montent de CDC.

Les montées et descentes entre le CRC1 et le CRC2 ainsi que les montées et descentes entre le CRC2 et les CDC seront ajustées en fonction des équipes qui descendent et montent en CNC.



Exemple de répartition dans le cas où le nombre de montée et descente en CNC s'équilibrent

La solution 2 est approuvée par l'ensemble des membres.

Les règlements des CRC 2023 doit être modifiés en début de saison pour créer en 2024 cette nouvelle répartition des équipes.

Les 2 premières équipes de chaque poule (12) et les 4 meilleures 3^{èmes} seront réparties dans le CRC1 en 2024, pour un total de 16 équipes. Il faudra tenir compte des montées et descentes de CNC pour déterminer les équipes classées 3^{ème} de poule qui seront en CRC1.

Pour la phase finale 2023 les premiers de chaque poule (6) et les 2 meilleurs seconds sont qualifiés et seront obligatoirement en CRC1 s'ils ne montent pas en CNC.
 Pour les montées et descentes en CRC il sera identique à 2022 (12).

Le règlement des CRC seront modifiés de nouveaux en fin 2023 pour la saison 2024 et les années suivantes.

Pour des raisons sportives, il est préférable de qualifier 8 équipes pour la phase finale en 2023 car l'organisation à 6 équipes pose des problèmes de jeu avec des attentes de certaines équipes.
 Il est demandé que les phases finales des CRC Féminin et Open aient lieu au même endroit et à la même date.

CRC 2023

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E	Poule F
1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8

 équipes qualifiées pour la phase finale 2023 et classées en CRC1 en 2024 (sauf si en CNC)

 équipes qui ne font pas la phase finale et qui seront classées en CRC1 en 2024

 équipes qui descendent en CDC

Exemple de répartition dans le cas où le nombre de montée et descente en CNC s'équilibrent

Il doit être prévu le maximum des amendes pour les forfaits en accord avec le règlement national des CNC.

Nota : les équipes d'un même comité seront réparties sur 2 poules (nb >1) et une poule ne peut contenir au maximum que 4 équipes d'un même comité.

Rappel : le championnat CNC Féminin 2023 est modifié en particulier pour les remplacements, les parties et les points. Le passage de 4 à 6 joueuses est prévu pour 2024.

Phase finale Provençal :

Les 2 premiers de poules qualifiés (8) : le samedi ¼ de finale et dimanche ½ finale, finale et petite finale pour l'éventuelle 3^{ème} place

L'indemnité sera différente pour les équipes qui perdent le samedi en ¼ et les équipes qui seront qualifiées pour le dimanche (à préciser sur le règlement)

Les phases finales des CRC Féminin, Open et vétéran se feront sur le même principe que pour le CRC Provençal.

Place pour les montées en CNC ou phases finales CNC attribuées par la FFPJP pour 2023 :

- Open : 3
- Feminine : 3
- Provençal : 2
- Jeunes cadets : 2
- Jeunes juniors : 2
- Jeunes minimes : 2
- Veterans : 3

Répartition des équipes par comité et par CRC

CRC PROVENCAL				
CD	2022	Vers CDC	De CDC	2023
16				
17	4		1	5
19	6		1	7
23				
24	3	2	1	2
33	4		1	5
40	3	1	1	3
47				
64				
79	3	1	1	3
86	4	2	1	3
87	3		1	4
x	2			
total	32	6	8	32

CRC VETERAN				
CD	2022	Vers CDC	De CDC	2023
16	5	1	1	5
17	3		1	4
19	6	2	1	5
23	2		1	3
24	2		1	3
33	5	1	1	5
40	3	1	1	3
47	5	2	1	4
64	4	1	1	4
79	4	1	1	4
86	4	2	1	3
87	5	1	1	5
total	48	12	12	48

CRC OPEN

CD	2022	Vers CDC	De CDC	De CNC	Vers CNC	2023
16	4		1			5
17	3	1	1			3
19	4	1	1			4
23	3		1			4
24	4	1	1	1	1	4
33	4	1	1			4
40	4	1	1			4
47	2		1	1		4
64	3	1	1		1	2
79	6	1	1			6
86	5	2	1		1	3
87	6	3	1	1		5
total	48	12	12	3	3	48

CRC FEMININ						
CD	2022	Vers CDC	De CDC	De CNC	Vers CNC	2023
16	2		1			3
17	5	2	1	3		7
19	6	3	1			4
23	2		1			3
24	3	1	1		1	2
33	4	1	1			4
40	4		1			5
47	2	2	1			1
64	5		2		2	5
79	5	1	1		1	4
86	3	1	1			3
87	7	2	1	1		7
total	48	13	13	4	4	48

CRC FEMININ - POULES							
CD	A	B	C	D	E	F	Total
16	1	2					3
17	4	3					7
79	2	2					4
86	1	1		1			3
19			2	2			4
23			2	1			3
87			3	4			7
24			1			1	2
33					2	2	4
40					3	2	5
47					1		1
64					2	3	5
total	8	8	8	8	8	8	48

CRC : le comité des Deux-Sèvres font un commentaire sur leurs feuilles d'inscription sur l'obligation de la fourniture de la liste des joueurs avant le début de la compétition. Un rappel du règlement leur sera fait.

Les clubs doivent faire parvenir à leur comité départemental dans un délai minimum de 15 jours avant la 1ère journée de compétition, les listes initiales de joueurs participant pour chaque équipe engagée en CRC et CNC. Après vérification, le comité départemental transmettra aux comités de pilotage régional ou national les listes des joueurs engagées en CRC ou CNC. En cas de rajout constaté sur les listes initiales de CRC ou CNC, le comité départemental d'appartenance en sera informé.

Pour le CDC, le comité peut fixer un délai pour le dépôt des listes mais également utiliser la feuille de match du 1er match de la 1ère journée qui fera office de liste initiale. Toutefois 2 joueurs maximum pourront changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure et ils ne pourront plus en changer par la suite. De même une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueurs venant d'une division inférieure.

Demande du club de la Rochefoucauld en CRC Vétérans. Rappel : un joueur inscrit sur la liste des joueurs de CRC ne peut plus jouer en CDC même s'il n'a pas été inscrit sur une feuille de match de CRC.

Il est préférable que les CRC se déroulent en même temps que les CDC pour éviter ces problèmes. La feuille doit être envoyée seulement 15 jours avant le début des rencontres. Il ne faut pas confondre la date d'inscription du club et l'envoi de la liste des joueurs.

Il serait bien que la liste des joueurs soit sur le nouveau site internet mais ça ne sera pas toujours facile. Cette liste est déjà faite pour le CRC provençal.

Dates des phases finales CRC :

CRC Jeunes : 09 et 10 septembre 2023 à Soustons (40)

CRC Vétérans : 12 et 13 septembre 2023 à Marmande (47)

CRC Provençal : 23 et 24 septembre 2023 à St Georges De Didone (17)

CRC Féminin et Open : 18 et 19 novembre 2023 à Saint Yrieix (16)

Les responsables de chaque CRC seront les délégués pour les phases finales.

Pour information :

Les sélections jeunes auront lieu les 23 et 24 septembre 2023 à Limoges.

Compte rendu secteur Jeu Provençal.

1- Règlement Championnats des clubs :

Gestion du temps de jeu : La proposition de l'Occitanie de réduire le temps des parties (1h30' à la place de 2h) testée la saison précédente est à nouveau à l'essai cette année. Je ne pense pas que ce soit la meilleure solution, je préconiserai plutôt une limitation du nombre de mênes.

2- Règlement jeu Provençal :

Le pointeur : Je serai favorable à la révision de la règle qui permet à tout joueur (se) de pointer les deux pieds au sol. Le jeu provençal se pratique sur un pied pour tout le monde, éventuellement un aménagement pour les personnes âgées ou justifiant d'un problème physique.

3- Date du CRC Provençal :

Le calendrier du CRC Provençal est modifié, la 2^{ème} journée (les 27 & 28 août) tombait en même temps que le National de Rochefort.

Voici le nouveau calendrier :

1^{ère} & 2^{ème} journée : le dimanche 30 juillet (inchangé)

3^{ème} & 4^{ème} journée : le mardi 15 août (remplace le dimanche 28 août)

5^{ème} journée : le 9 septembre après midi (remplace le samedi 27 août après midi)

6^{ème} & 7^{ème} journée : le 10 septembre (inchangé)

4- Composition des poules CRC Provençal:

Le groupe du CRC Provençal est composé d'équipes issues de 8 départements. Le CD 19 présente 7 équipes, pour les répartir 2 solutions, la première les positionner dans 3 groupes (3+3+2) mais cette option oblige de mettre des équipes du CD17, du CD33 et du CD79, ce qui engendrerait des déplacements importants. C'est l'option 2 qui est retenue, répartir les 7 équipes dans 2 groupes (4+3), avec dans un groupe le CD19, le CD24 et Le CD87, dans l'autre le CD19, le CD87 et le CD86. Cette solution limite les déplacements et les frais engendrés.

5- Création de 2 divisions dans les CRC :

Le CRC Provençal n'est pas concerné par cette évolution, nous ne sommes que 32 équipes et nous n'avons pas de CNC Provençal.

6- Les Plateaux CRC Provençal :

Nous avons ajouté une phrase dans le règlement du CRC Provençal :

« Tous les clubs inscrits dans le CRC Provençal sont susceptibles d'accueillir un plateau. »

Dans le cas où nous manquerions de demandes de plateaux, nous pourrions demander aux clubs de prendre en charge l'organisation d'un plateau.

7- Délégation finales CRC Provençal :

Les phases finales du CRC Provençal se dérouleront dans le CD17 à St Georges De Didonne les 23 et 24 septembre 2023, les délégués seront Alain Forênègre et Dominique Brugeille.

Championnats Régionaux :

Les 2 championnats « Provençal » en Doublette et Triplette seront à 32 équipes.

Tableau répartition des équipes par CD pour 2023 :

CD	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	Total
2022		2	3		3	3	3	1	1	3	3	2	24
supplément		1	1		1	1	1		1	1		1	8
Total 2023		3	4		4	4	4	1	2	4	3	3	32

La répartition est identique pour les 2 championnats Provençaux.

Tir de précision :

Répartition par comité :

- Seniors Masculins : 3 pour un total de 36 joueurs
- Seniors Féminins : 2 pour un total de 24 joueuses
- Juniors Masculins ou Féminins : 2 pour un total de 24 joueurs

Ce championnat aura lieu à la date prévue initialement par la FFPJP, le 08 mai à Saint Yrieix La Perche. Il y a aura 5 ateliers de prévus. Un planning sera organisé en fonction de l'éloignement de chaque comité. Un appel est fait pour la fourniture du matériel en particulier les tapis de tir.

Il est prévu pour chaque pas de tir : 1 arbitre, un délégué et un graphiqueur et des bénévoles pour ramasser les boules.

Championnats Régionaux seniors et vétérans (hors provençal)

Répartition par comité pour l'ensemble des championnats seniors et vétérans :

- Corrèze, Creuse, Pyrénées-Atlantiques et Vienne : 2 équipes
- Tous les autres comités : 3 équipes

Championnats Régionaux Jeunes

Répartition par comité :

- Tous les comités : 2 équipes
- 1 équipe supplémentaire pour 8 comités en fonction de la participation aux championnats Départementaux

Il y a eu en 2022 un comité qui avait seulement 1 équipe dans une catégorie Jeune. Dans ce cas un comité supplémentaire pourrait disposer d'une équipe de plus pour passer à 3.

Il est nécessaire que chaque comité prévoie la possibilité de qualifier une 3^{ème} équipe.

Tous les cas seront étudiés pour avoir en final les 32 équipes dans chaque catégorie Jeune.

Il est proposé que les équipes classées 4, 5 et 6 dans chaque catégorie Jeune soient invitées chacune à 1 national « Jeunes » qui se déroule dans notre Région. Les frais de déplacement, repas et éventuellement de logement seront pris en compte par la Région.

Pour mémoire pour un national Jeune avec 3 catégories la Région participe avec une subvention de 1050€.

Les 2 responsables de chaque CRC seront chargés de faire le tirage des poules pour 2023. Un seul petit souci sera sur l'attribution des lieux des rencontres.

Il est demandé que sur la fiche d'inscription des clubs, à chaque CRC, soit indiqué que tous les clubs sont susceptibles de recevoir une journée et d'indiquer la date préférée.

Délégués pour les championnats Régionaux

Pour les championnats Régionaux le délégué de la Région sera un membre de la région et qui fait partie du comité organisateur du championnat.

18 au 21 mai 2023 : Hagetmau (40) - Délégué : Jacques LACAVE
27 au 29 mai 2023 : Bouresse (86) - Délégué : Alain NEHEMIE
03 au 04 juin 2023 : Ussac (19) - Délégué : Alain FORETNEGRE
10 au 11 juin 2023 : Condat (87) - Délégué : Christian DEVAINE
8 mai 2023 : Saint Yrieix La Perche (87) - Tir de précision - Délégué : Christian DEVAINE
27 au 28 mai 2023 : Champdeniers (79) – Jeunes - Délégué : Roland ARMAND ou un responsable de table (3) – Tenue de table : Serge PAGNOUX, Christian OLIVAN et Jean-Marc CAPBLANCQ

Questions diverses

Délégués et arbitres CRC :

Il a été constaté des journées de CRC sans arbitre et ou sans délégué. Il est rappelé que chaque comité doit penser à les nommer pour chaque journée qui se passe dans leur comité. De plus il faut un jury qui peut éventuellement prendre des sanctions en cas d'incident, en particulier retenir les licences des fautifs.

Contrôle des boules et d'alcoolémie :

Il va falloir impliquer le médecin élu et des délégués seront nommés. Un joueur peut-il refuser le contrôle et demander au délégué de souffler ? Non le joueur sera disqualifié s'il refuse, par contre un arbitre peut être contrôlé. Le président doit envoyer au secrétaire la liste des délégués habilités au contrôle désignés par le Comité Directeur.

Article 36 – Habilitation : Sont habilités à effectuer les contrôles d'alcoolémie :

L'habilitation doit avoir fait l'objet d'une décision en Comité Directeur de l'instance compétente (Fédérale, Régionale, Départementale). Cette décision doit faire apparaître nominativement les membres élus qui ont été désignés pour effectuer les contrôles.

Forfait en CRC Féminin :

L'équipe du club de PS BAYONNE (64) refuse la montée en CNC et elle est forfait également en CRC. L'équipe de MONTIGNAC (24) la remplace en CNC. Pour le remplacement il est proposé de maintenir l'équipe du club de RILHA-RANCON (87) (6^{ème} de poule). Malheureusement cette équipe a déjà commencé son CDC féminin et ne pourra jouer en CRC malgré qu'elle aurait dû être maintenue. En final l'équipe finaliste du CD64 – BATCH remplace l'équipe de PSB (64).

Site informatique Région :

Les informations concernant la Région sont à envoyer au CD19 pour être mises sur le nouveau site de la Région. Le lien du site sera envoyé rapidement à chaque comité.

Jacques LACAVE nous indique que les comités vont recevoir rapidement les réservations pour le Championnat Régional à Hagetmau (40).

Il est 17h00 la séance est levée.

Le Président du comité régional




Le Secrétaire général